

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

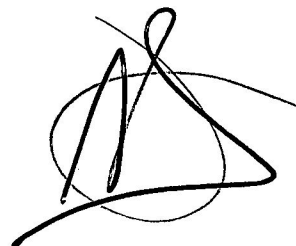
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00042 Numéro SIREN : 790 410 914 Nom ou dénomination : A.P.I.2.S

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 2784

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
14 rue du Pont de la Risle
61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2020 qui est de 1 672 € :

Bénéfice.....	+ 1 672 €
+ report à nouveau.....	+ 19 419 €

Soit un bénéfice.....	+ 21 091 €
-----------------------	------------

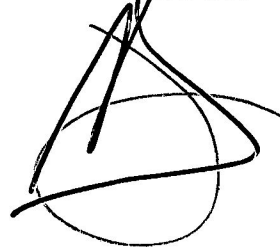
Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 21 091 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion)

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
14 rue du Pont de la Risle
61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2020 qui est de 1 672 € :

Bénéfice.....	+ 1 672 €
+ report à nouveau.....	+ 19 419 €

Soit un bénéfice..... + 21 091 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 21 091 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2019	NEANT	NEANT
2018	NEANT	NEANT
2017	7 000 €	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SAS API2S

L'exercice clôturé au 31/12/2020 présente un montant total du bilan de 78 170 € et dégage un résultat de + 1 672 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

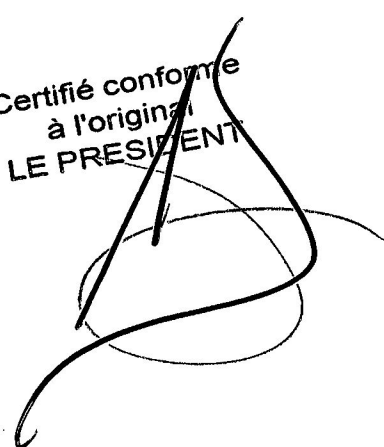
Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



EXAUCE

Désignation de l'entreprise <u>SASU API2S</u>										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise <u>6 RUE DU TROSY 92140 CLAMART</u>												
SIREN <u>7 9 0 4 1 0 9 1 4</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>						
						Exercice N clos le <u>3 1 1 2 1 0 2 1 0</u>						
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014	143	016	143				
	Immobilisations corporelles *				028	2 762	030	2 374	388			
	Immobilisations financières * (1)				040		042					
	Total I (5)				044	2 905	048	2 517	388			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				050		052				
		Marchandises *				060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *				068	21 084	070		21 084		
		Autres* (3)				072	815	074		815		
	Valeurs mobilières de placement				080		082					
	Disponibilités				084	55 883	086		55 883			
	Charges constatées d'avance*				092		094					
Total II				096	77 782	098		77 782				
Total général (I + II)					110	80 686	112	2 517	78 170			
PASSIF										Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120		10 000			
	Écarts de réévaluation						124					
	Réserve légale						126		1 000			
	Réserves réglementées*						130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))						132					
	Report à nouveau						134		19 419			
	Résultat de l'exercice						136		1 672			
	Provisions réglementées						140					
Total I							142		32 090			
Provisions pour risques et charges							Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166		8 495			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))						172		37 584			
Produits constatés d'avance						174						
Total III							176		46 079			
Total général (I + II + III)							180		78 170			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU API2S		Néant ☐ *				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210				
	Production vendue	Biens	215	214				
		Services*	217	218	73 186			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée*			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 000			
	Autres produits			230	3			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	76 189		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises)*			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 20 551 - mobilier - immobilier)		242	46 987			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	662	244	923			
	Rémunérations du personnel*			250	20 480			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 330			
	Dotations aux amortissements*			254	289			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	406		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	74 415			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 774		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	103		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	1 672		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 672	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	3 000	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372	1 328

[illegible]

© Sage

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU API2S

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 328
Total des déficits restant à reporter	870	1 328

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 787
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 284
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.